



59^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les personnes déplacées internes

Intervention du Luxembourg

23 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Dans un contexte mondial marqué par des niveaux historiques de réfugiés et de personnes déplacées internes, il est alarmant de constater, selon votre rapport, que les activités criminelles organisées ont provoqué le déplacement de 1,2 million de personnes rien qu'en 2024. Nous craignons que les perspectives pour 2025 soient tout aussi sombres.

Le Luxembourg fait sien votre appel invitant les États à adapter leurs réponses afin de garantir une protection renforcée des groupes particulièrement exposés, notamment les femmes, les enfants, les personnes LGBTQ+, les personnes en situation de handicap ainsi que les peuples autochtones. Dans le contexte actuel, marqué par des réductions de financement et une réévaluation des priorités, la protection des groupes vulnérables demeure une priorité majeure pour le Luxembourg, que nous continuerons à soutenir avec un engagement ferme et constant, notamment par l'intermédiaire de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Outre le renforcement des cadres juridiques et des mécanismes de protection existants, vous encouragez les États à investir dans le développement, l'accès à la justice et à promouvoir la coopération transfrontalière, afin de répondre efficacement à la nature transnationale de la violence criminelle et des déplacements forcés.

Conscients du lien étroit entre état de droit et le développement, quelles mesures proposez-vous pour renforcer le système judiciaire et garantir l'accès à la justice, ainsi que le respect des droits humains des personnes déplacées internes dans le contexte de la criminalité organisée ?

Je vous remercie.